



Atelier thématique
Urbanisme et santé

11 juin 2021

Bienvenue aux ateliers thématiques !

- Mai-juin 2018
Ateliers thématiques d'approfondissement diagnostic / PADD
La place de la Métropole dans le monde / La diversité économique dans la Métropole / La qualité de vie dans la Métropole / La qualité urbaine dans la Métropole / La Métropole zéro carbone / La Métropole robuste face aux risques et au changement climatique
- les 05, 10 et 14 décembre 2018
Ateliers du « labo du SCoT »
Atelier 1 – « Attractivité et rayonnement métropolitain »
Atelier 2 – « Qualité de vie et solidarités dans la Métropole »
Atelier 3 – « Métropole résiliente »
- 11 juin 2021
Atelier – « Urbanisme et santé »
Table ronde 1 - Exposition des populations : Qualité de l'air et bruit
Table ronde 2 - Nature en ville, santé humaine et santé du vivant
Table ronde 3 : Inégalités sociales et territoriales de santé (ITS)
Table ronde 4 : Fonction des espaces publics (adaptation, réversibilité, accessibilité, mobilités...)

Notre programme

9h30 **Temps 1 : Introduction – SCoT de la Métropole du Grand Paris et Santé**

- *Pitch 1 : Les démarches sectorielles de la MGP*
- *Pitch 2 : Le SCoT du Grand Douaisis*

10h00 **Temps 2 : Atelier table par table**

- *Table ronde 1 - Exposition des populations : Qualité de l'air et bruit*
- *Table ronde 2 - Nature en ville, santé humaine et santé du vivant*
- *Table ronde 3 – Inégalités sociales et territoriales de santé*
- *Table ronde 4 : Fonction des espaces publics (adaptation, réversibilité, accessibilité, mobilités...)*

11h00 **Temps 3 : Des territoires riches de leur expérience**

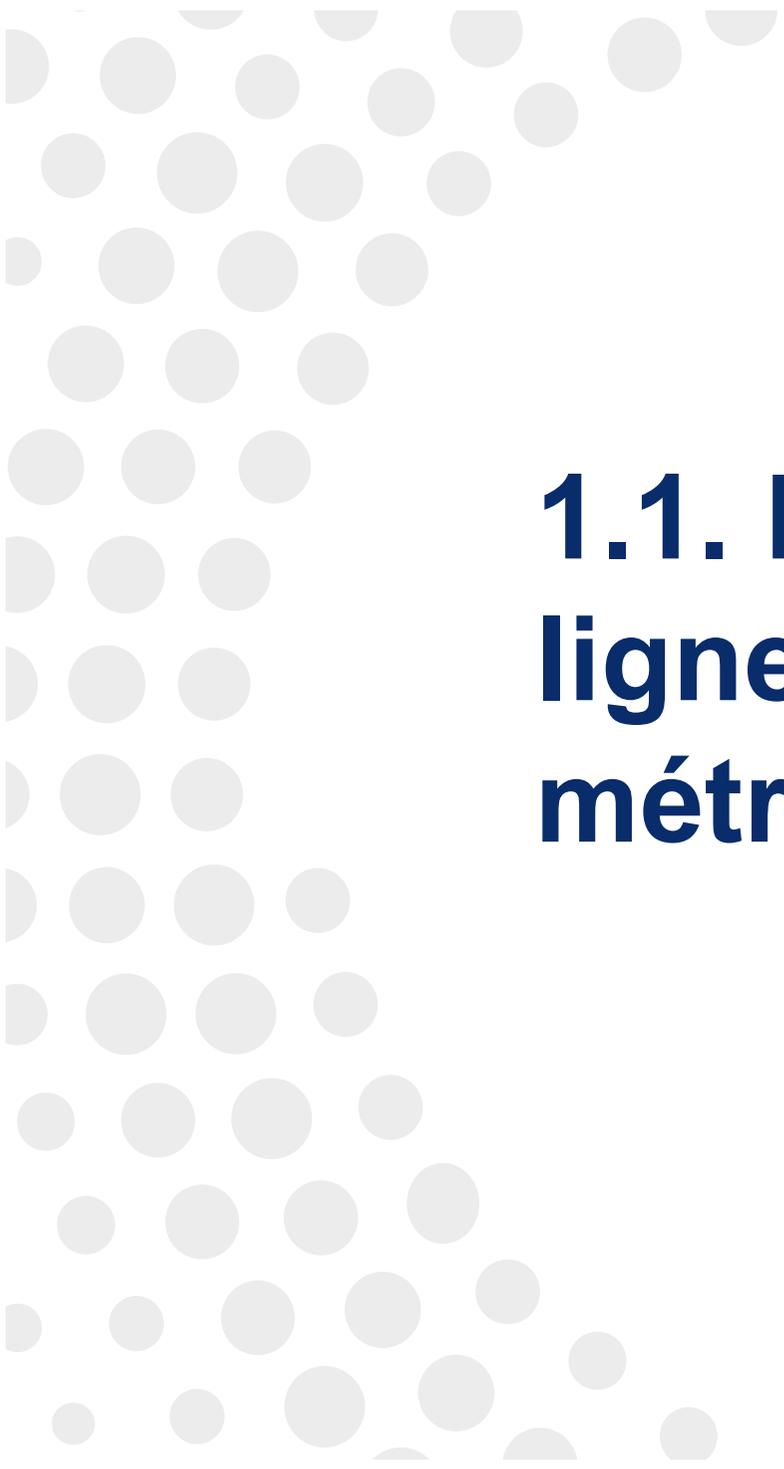
- *Synthèse des ateliers par table*
- *Présentation des outils EIS / UFS*
- *Pitch 3 : Ville de Paris*
- *Pitch 4 : Ville de Nanterre*

12h00 **Temps 4 : Conclusion – Guide de l'Institut Paris Region pour l'intégration de l'UFS dans les documents de planification**



TEMPS 1

Introduction – SCoT de la Métropole du Grand Paris et Santé



1.1. Les grandes lignes du SCoT métropolitain

Composantes du SCoT Métropolitain



Il contient notamment le diagnostic, l'évaluation environnementale du projet, une analyse des besoins en logements et activités, une analyse de la consommation d'espaces.



*Projet d'Aménagement
et de Développement Durable*

Il porte la vision partagée du devenir du territoire métropolitain. Il met en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement durable métropolitaines et fixe les objectifs.



*Document d'Orientation
et d'Objectifs*

Il est la mise en œuvre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et constitue son « volet réglementaire ».

**+ Cahier de
recommandations PLUi**

**+ Livret de cartes et
autres annexes**

Les 12 orientations prioritaires du PADD débattu le 12 novembre en Conseil Métropolitain

1

Conforter une métropole polycentrique, économe en espace et équilibrée dans la répartition de ses fonctions.



3

Permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement.



6

Offrir un parcours résidentiel à tous les métropolitains.



2

Embellir la Métropole et révéler les paysages, renforcer la présence de la nature et de l'agriculture en ville, renforcer le développement de la biodiversité en restaurant notamment des continuités écologiques telles que les trames vertes et bleues, tout en offrant des îlots de fraîcheur et la rétention de l'eau à la parcelle.



4

S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique.



5

Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde.



Les 12 orientations prioritaires du PADD débattu le 12 novembre en Conseil Métropolitain

7

Agir pour la qualité de l'air,
transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible.



8

Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires.



10

Engager le territoire métropolitain
dans une stratégie ambitieuse d'**économie circulaire et de réduction des déchets.**



9

Confirmer la place de la Métropole comme première créatrice de richesses en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique.



11

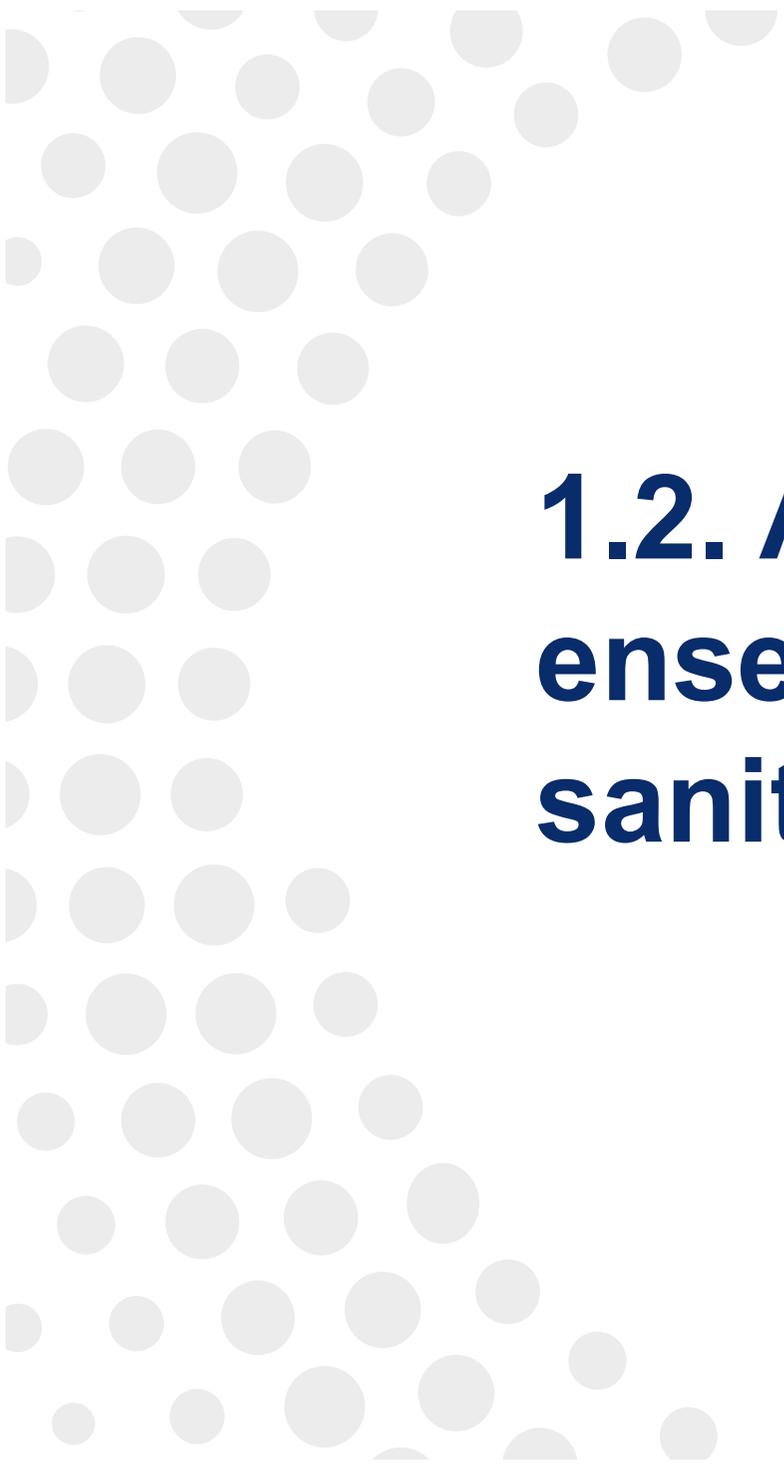
Organiser la transition énergétique.



12

Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales.





1.2. Atelier élus enseignement crise sanitaire

Un atelier élus – Les enseignements de la crise sanitaire (31 mai 2021)



Les enseignements de la crise sanitaire

Un besoin de proximité et la nécessité de réduire les inégalités

Vivre avec des déplacements limités

- Nécessité de plus de proximité des équipements, des commerces et des services : **mixité des fonctions**
- Besoin de centres de la vie locale : **polycentrisme**
- Besoin de lieux de la logistique urbaine à proximité : **maillage des lieux**
- Pouvoir se déplacer aisément par des modes doux : **alternatives aux transports en commun lourds**

Pouvoir travailler sans se déplacer

- Le recours au télétravail : adapter son logement, **lieux de travail alternatifs à proximité de chez soi**
- L'accès au numérique : **réseau et branchements, accès dans les lieux publics et les équipements**

Faciliter l'accès aux soins

- Accès aux équipements de santé : **faciliter l'accueil dans les quartiers carencés (rez-de-chaussée...)**
- Réduction des inégalités territoriales : **maillage des équipements de santé à toutes les échelles**

Un besoin d'espaces ouverts

- Plus de nature en ville : **maillage des jardins publics**, nature dans les équipements, les espaces publics
- Protection contre les épisodes caniculaires : **fraicheur** (végétation, continuités vertes, accès aux berges)

Des logements plus confortables

- Lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique
- Qualité des logements : espaces extérieurs (balcons, loggias...), jardins collectifs en cœur d'îlots, protection des jardins du pavillonnaire ...



1.3. La prise en compte des enjeux de santé dans les projets urbains en Île-de-France

La santé environnementale

*Un lien entre santé,
environnement et
aménagement.*

***“La santé environnementale est
définie comme comportant les
aspects de la santé humaine et des
maladies qui sont déterminés par
l’environnement.***

***Cela se réfère également à la théorie
et à la pratique de contrôle et
d’évaluation dans l’environnement
des facteurs qui peuvent
potentiellement affecter la santé”***

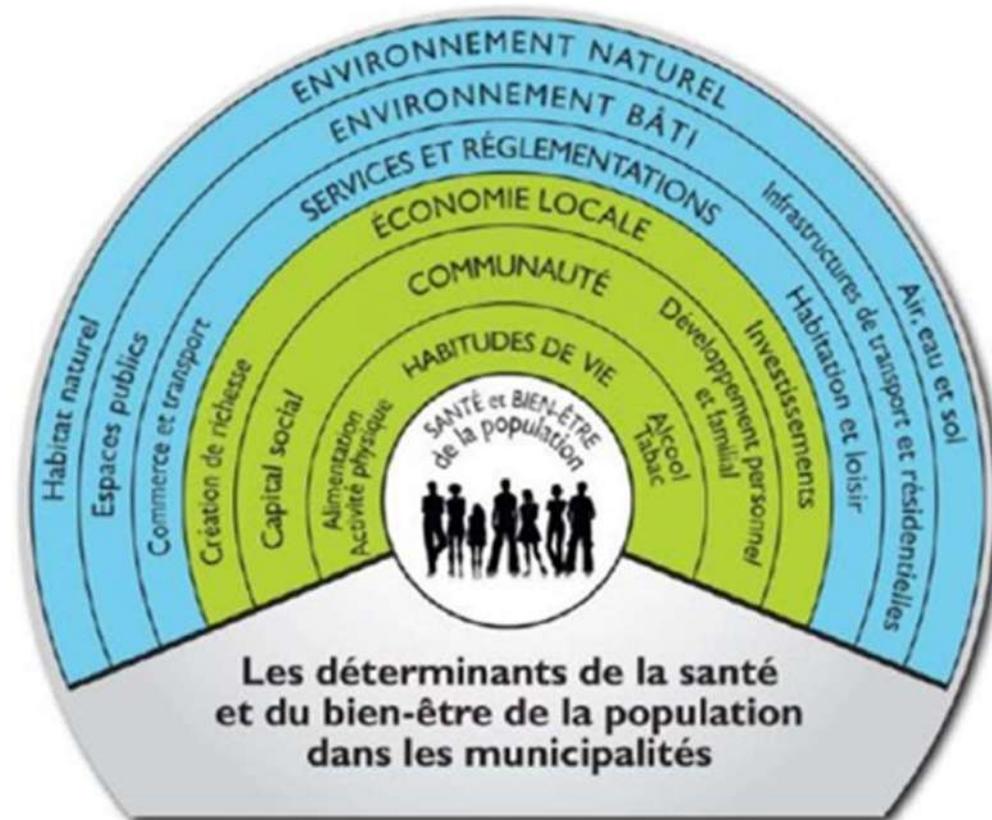
OMS, “Charte Européenne de l’Environnement et de la Santé”, Conférence
de l’OMS, Francfort, 1989

Les déterminants de la santé...

Selon le « Canadian Institute For Advanced Research » les impacts des déterminants sur la santé seraient distribués de la manière suivante :

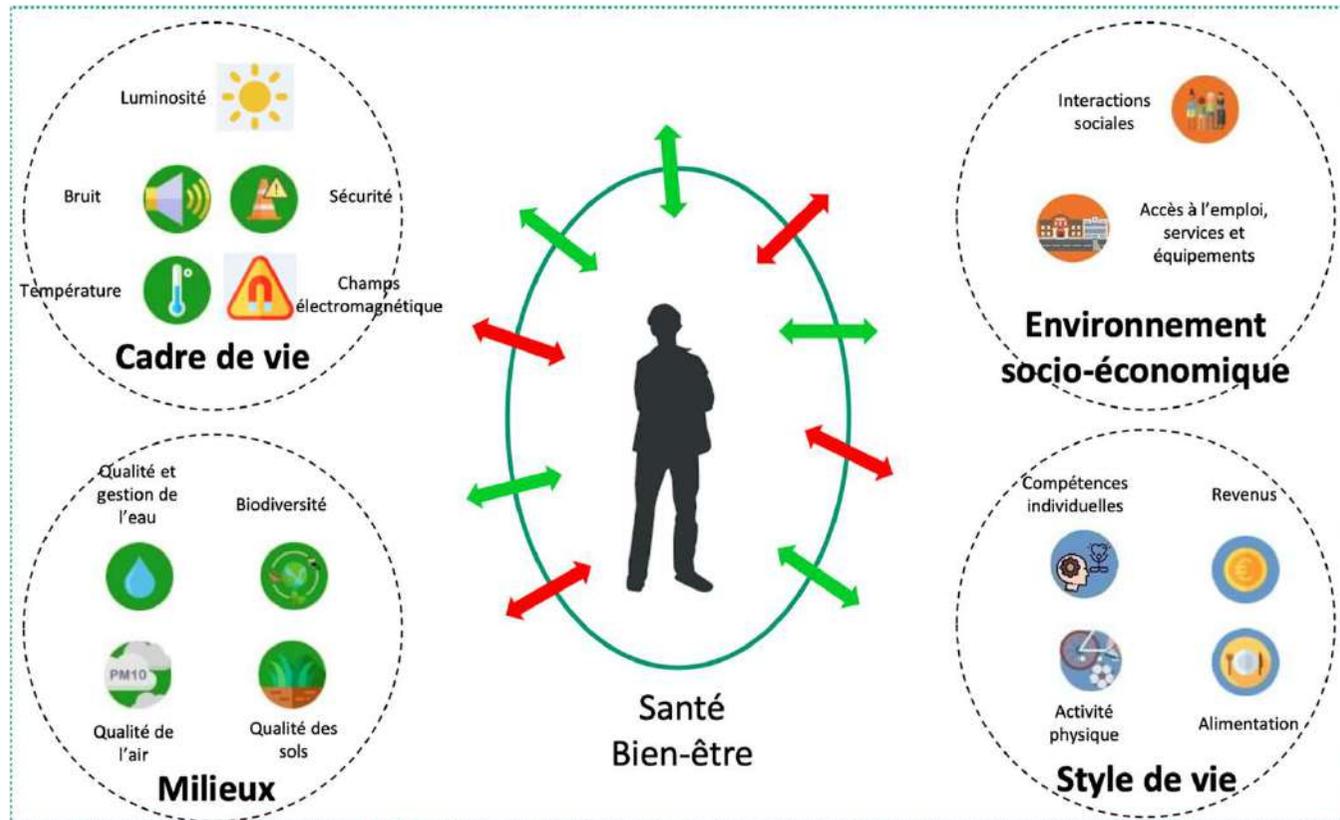
- - *Environnement social et économique* : 50%
- - *Environnement physique* : 10%
- - *Système de soins* : 25%
- - *Biologie et génétique* : 15%

→ **60%** de la santé d'un individu serait donc impacté par le cadre de vie.



Les déterminants de la santé,
adapté de Barton & Grant, 2006

... vers des déterminants économiques et sociaux de la santé



*Les déterminants
économiques et
sociaux de la
santé, EHESP, 2018*

Inégalités sociales de santé et zones de cumul de nuisances

→ *caractériser les
inégalités
territoriales en
santé*

Une approche territoriale

→ ***Anne Roué-Le-Gall (EHESP),
propose par exemple une approche
basé sur les différentiels d'exposition
et différentiels de vulnérabilité qui
sont la source d'inégalités sociales et
territoriales de santé.***

→ ***Des travaux de l'Institut Paris
Région pour caractériser des zones de
cumul de nuisances
environnementales***

Les inégalités sociales et territoriales de santé en IDF

La Ville, la Vie, la Mort dans Paris et ses banlieues au long du RER B

A quelques kilomètres de distance, le risque moyen de mourir, à âge égal, varie du simple au double.

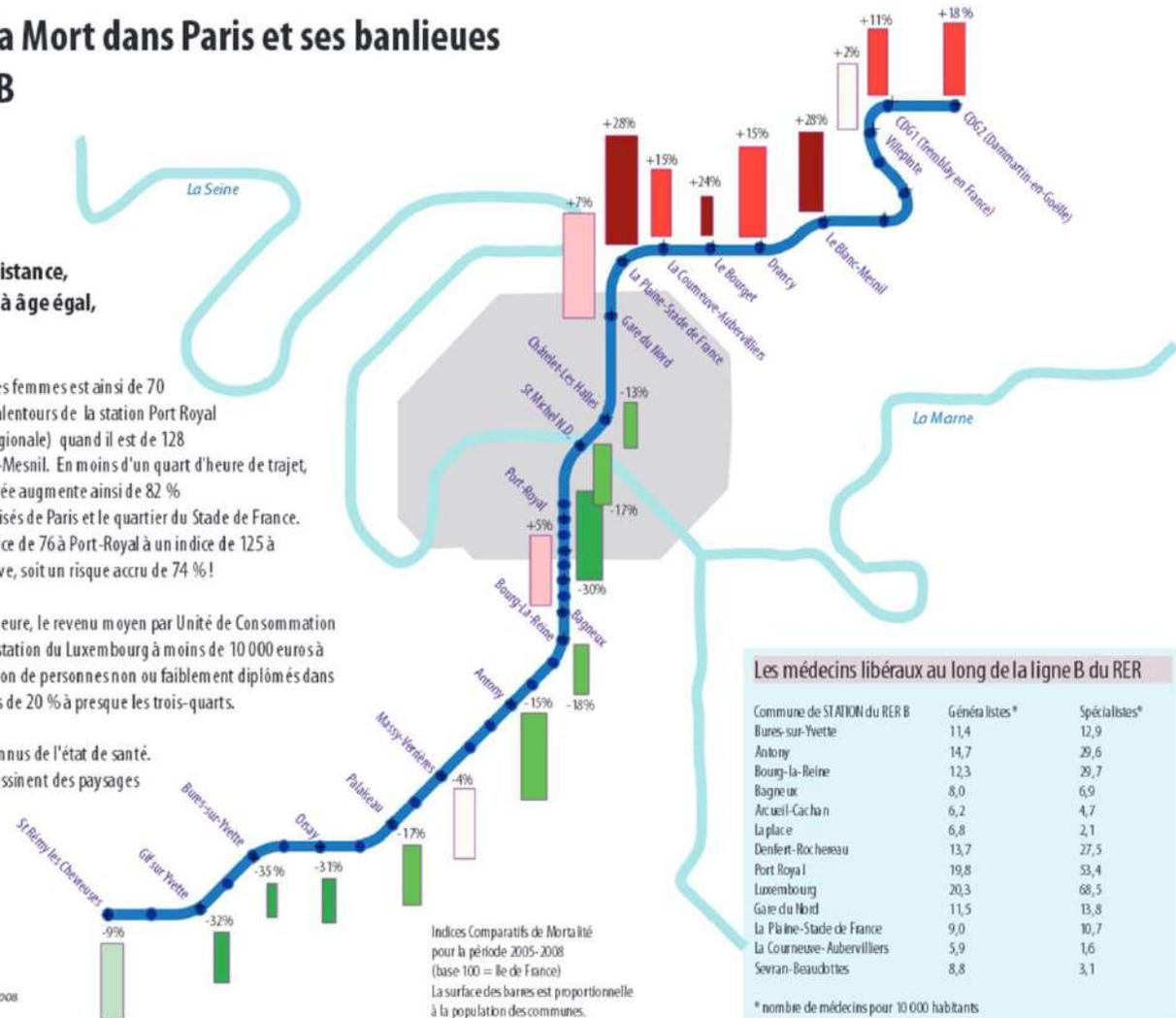
L'indice Comparatif de mortalité des femmes est ainsi de 70 dans le 11^{ème} arrondissement aux alentours de la station Port Royal (-30 % par rapport à la moyenne régionale) quand il est de 128 à La Plaine Saint-Denis ou au Blanc-Mesnil. En moins d'un quart d'heure de trajet, le risque de mourir une année donnée augmente ainsi de 82 % entre les arrondissements les plus aisés de Paris et le quartier du Stade de France. Pour les hommes on passe d'un indice de 76 à Port-Royal à un indice de 125 à Saint-Denis et de 132 à La Courneuve, soit un risque accru de 74 % !

Dans le même temps d'un quart d'heure, le revenu moyen par Unité de Consommation passe de 37 000 euros autour de la station du Luxembourg à moins de 10 000 euros à La Courneuve tandis que la proportion de personnes non ou faiblement diplômés dans la population adulte passe de moins de 20 % à presque les trois-quarts.

Or, ce sont là des déterminants reconnus de l'état de santé. Par leur concentration même, ils dessinent des paysages socio-sanitaires tranchés que l'on ne soupçonne guère tandis que le RER B parcourt les 70 km de sa ligne.

© E.Vigneron/NFT 2010

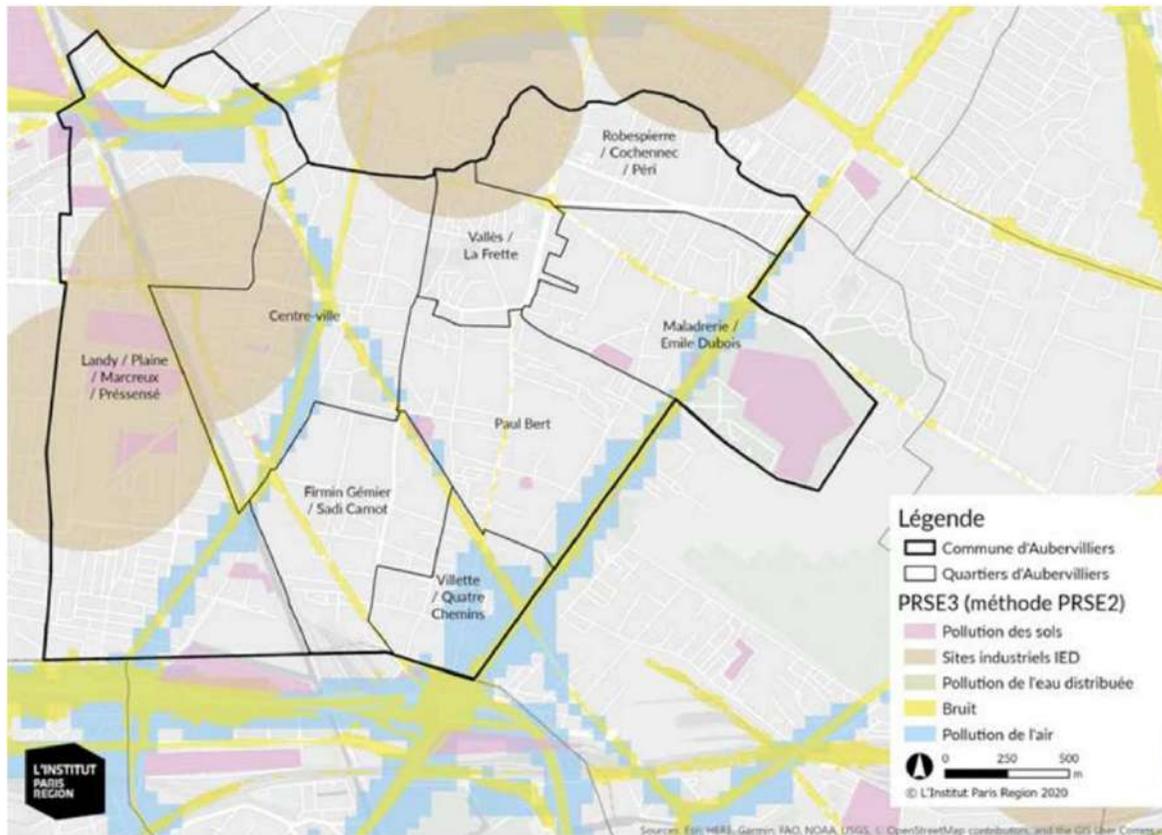
Source des données : INSERM SC6 et INSEE-REP 2008
Calculs et mise en forme : NFT 2010



Commune de STATION du RER B	Généralistes*	Spécialistes*
Bures-sur-Yvette	11,4	12,9
Antony	14,7	29,6
Bourg-la-Reine	12,3	29,7
Bagnoux	8,0	6,9
Arcueil-Cachan	6,2	4,7
La place	6,8	2,1
Denfert-Rochereau	13,7	27,5
Port Royal	19,8	53,4
Luxembourg	20,3	68,5
Gare du Nord	11,5	13,8
La Plaine-Stade de France	9,0	10,7
La Courneuve-Aubervilliers	5,9	1,6
Sevran-Beaumont	8,8	3,1

* nombre de médecins pour 10 000 habitants

Les zones de cumul de nuisances environnementales



*Diagnostic zones
de cumul de
nuisances et
pollutions à
Aubervilliers, ORS,
2021*



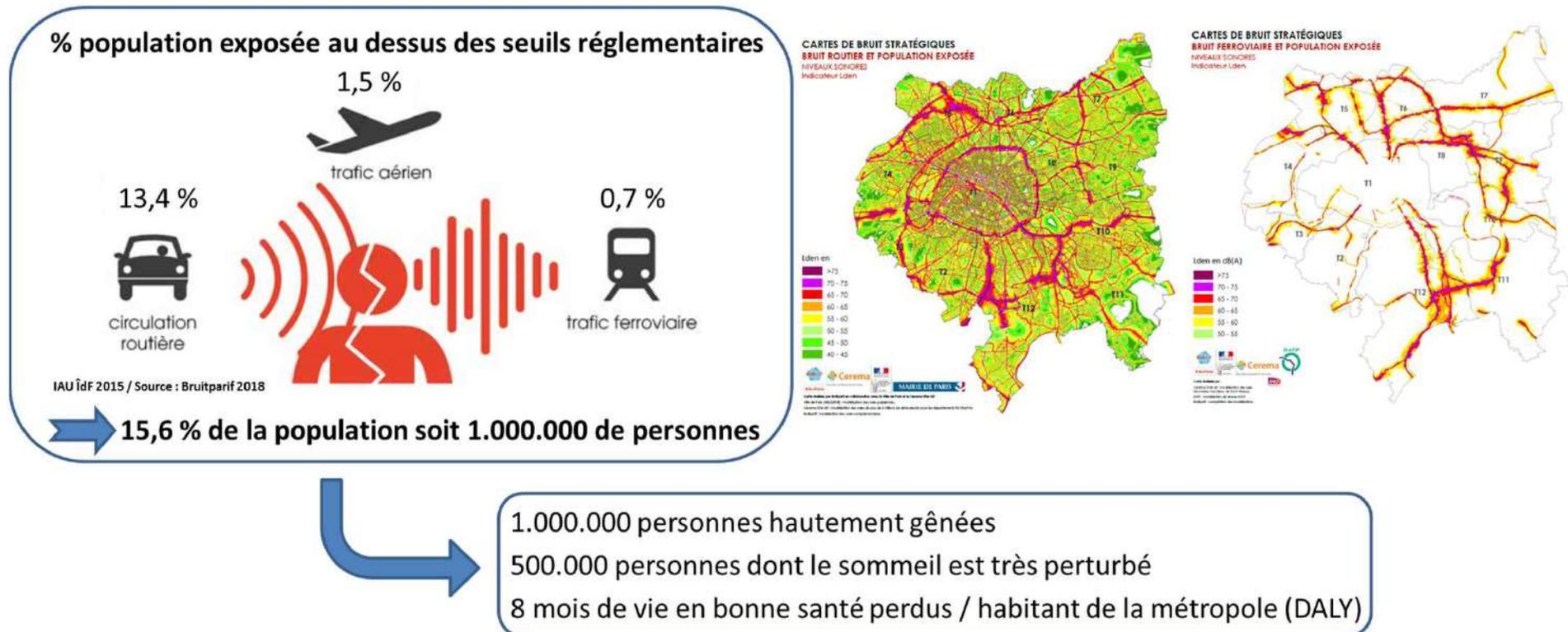
1.4. Les démarches sectorielles pour la santé de la MGP

Les démarches sectorielles pour la santé de la Métropole du Grand Paris

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Métropole du Grand Paris

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Métropolitain

Enjeu sanitaire de la pollution sonore



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Métropolitain

Cadre réglementaire

Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à la gestion et à l'évaluation du bruit dans l'environnement

- Évaluation de l'exposition au bruit à l'intérieur de l'UE au moyen d'outils harmonisés :
les **cartes stratégiques du bruit (CSB)** pour les grandes infrastructures et agglomérations (+ 100.000 habitants)
- Mise en œuvre des **plans d'actions (PPBE)** pour lutter contre le bruit au sein des zones où le niveau est excessif ; protection des zones calmes ; recensement des actions en cours et prévues
- Information du public et participation au processus décisionnel (concertation)

Echéancier de réalisation

- 1^{ère} échéance : CSB / PPBE → juin 2007 / juillet 2008
- 2^{ème} échéance : CSB / PPBE → juin 2012 / juillet 2013
- 3^{ème} échéance : CSB / PPBE → juin 2017 / juillet 2018

Sources de bruit concernées

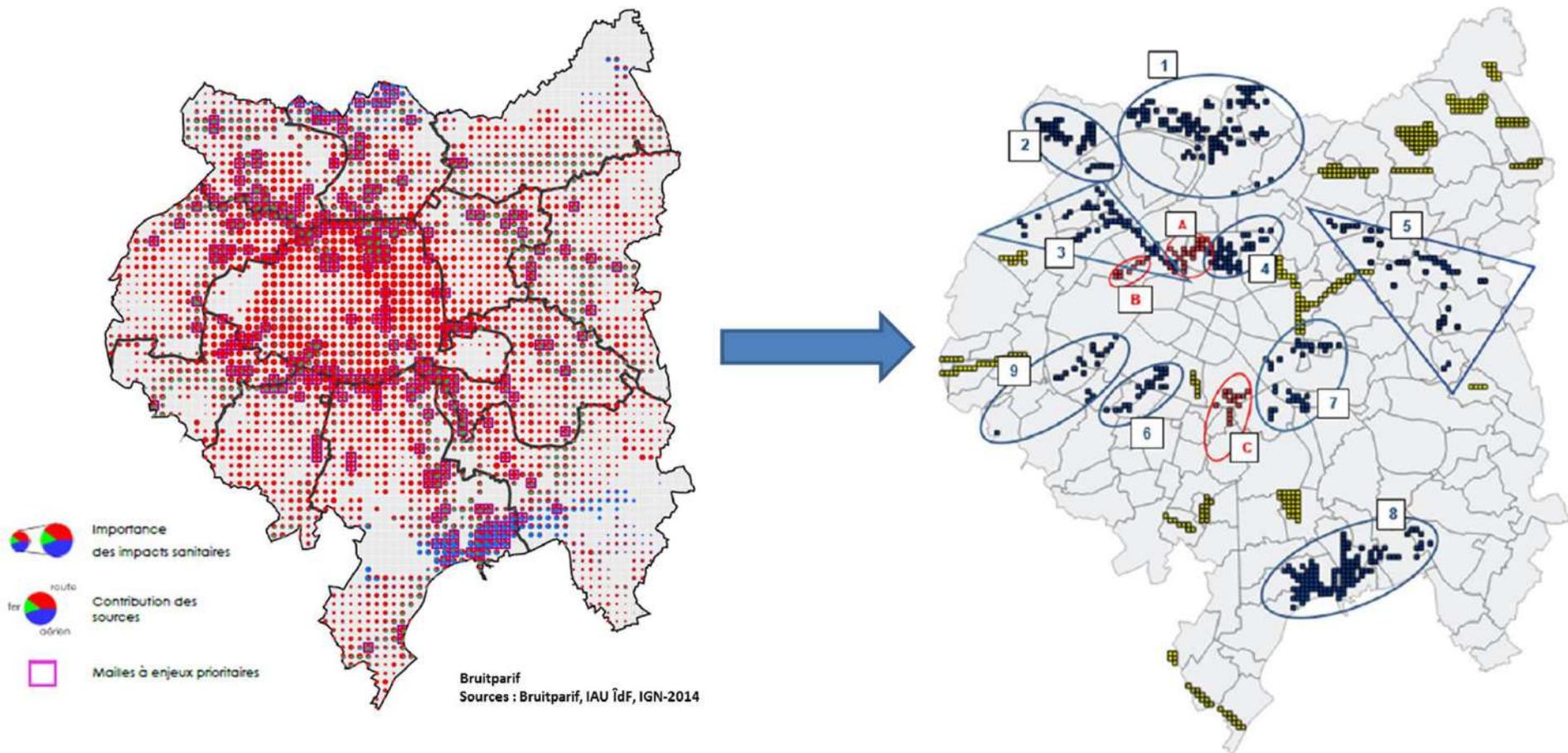
- Infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires
- ICPE A potentiellement bruyantes

CSB Métropolitaines adoptées le 28 juin 2018
PPBE Métropolitain adopté le 4 décembre 2019
Couverture du territoire à 100 %



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Métropolitain

Sélection des secteurs à traiter



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Métropolitain

Le PPBE Métropolitain : un plan d'actions organisé en 3 axes et 13 actions

MIEUX AGIR POUR REDUIRE L'EXPOSITION AU BRUIT

1. **Supprimer des points noirs de bruit** : cofinancement avec les gestionnaires d'infrastructures
2. **Apaiser l'espace public** : co-financement d'aménagements avec les communes
3. **Protéger les équipements accueillant des personnes sensibles** : co-financement avec le FIM
4. **Études d'approfondissement des connaissances**

MIEUX COORDONNER ET MOBILISER LES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

5. **Aérien** : peser et plaider pour une meilleure intégration au territoire de la Métropole
6. **Logement** : intégrer le confort acoustique dans la rénovation de l'habitat
7. **Urbanisme** : amplifier la prise en compte du sonore via le SCOT, les PLUi et les PCAE
8. **Deux roues-motorisés** : réduire le bruit des 2RM
9. **Chantiers, livraisons et équipements** : généraliser les activités à moindres nuisances
10. **Concertation** : créer une instance métropolitaine de dialogue sur le bruit

MIEUX PARTAGER L'INFORMATION SUR LE BRUIT AVEC LES CITOYENS

11. **Actions** : communiquer sur les actions menées par tous les acteurs
12. **Risques** : sensibiliser sur les impacts sanitaires du bruit dans l'environnement
13. **Plaintes** : cartographier les plaintes pour prioriser l'action



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Métropolitain

Résorption de points noirs du bruit

Opération de résorption de points noirs du bruit ferroviaire – Cité Paul Éluard à Saint-Denis



Infrastructures impactantes :

Ligne Transilien H, LGV Nord

Population impactée :

+ 300 logements, + 800 personnes

Solutions mises en œuvre :

mur anti-bruit + isolation de façade

Co-financement :

SNCF Réseau, État, Région Île de France, MGP

Étude de traitement acoustique et d'intégration urbaine et paysagère au niveau de Charenton-le-Pont

Infrastructures impactantes :

Autoroute A4, RD103 (2800 m de linéaire)

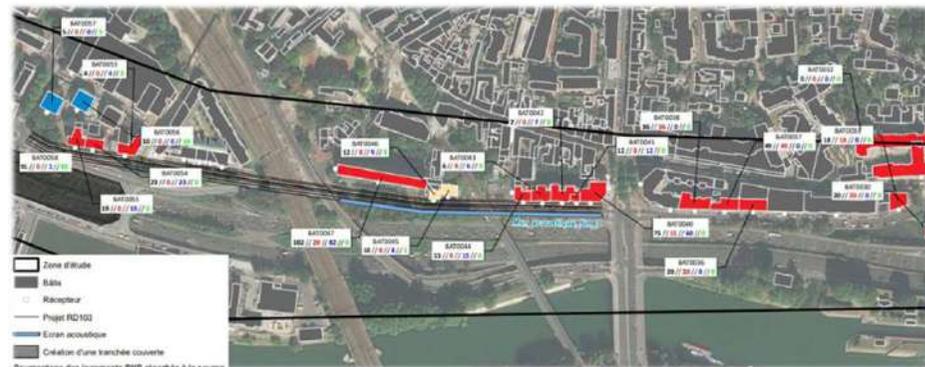
Population impactée :

3500 habitants exposés

Solutions envisagées :

mur anti-bruit + couverture
+ isolation de façade + réaménagement

Co-financement : DiRIF, MGP



Les démarches sectorielles pour la santé de la Métropole du Grand Paris

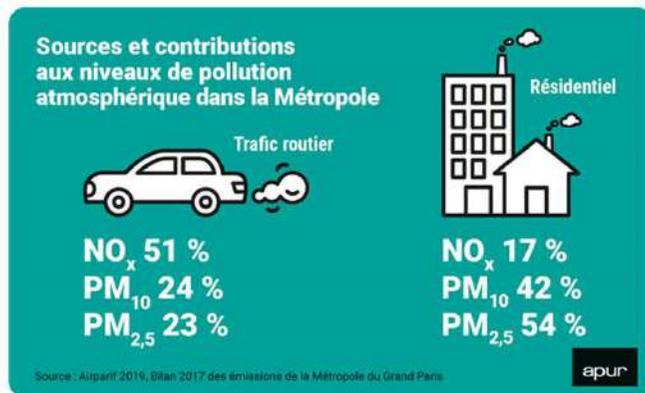
Zone à Faibles Emissions-mobilité

présentée par Delphy Rodriguez



Zone à Faibles Emissions-mobilité métropolitaine

Pollution de l'air : une urgence sanitaire, une préoccupation métropolitaine

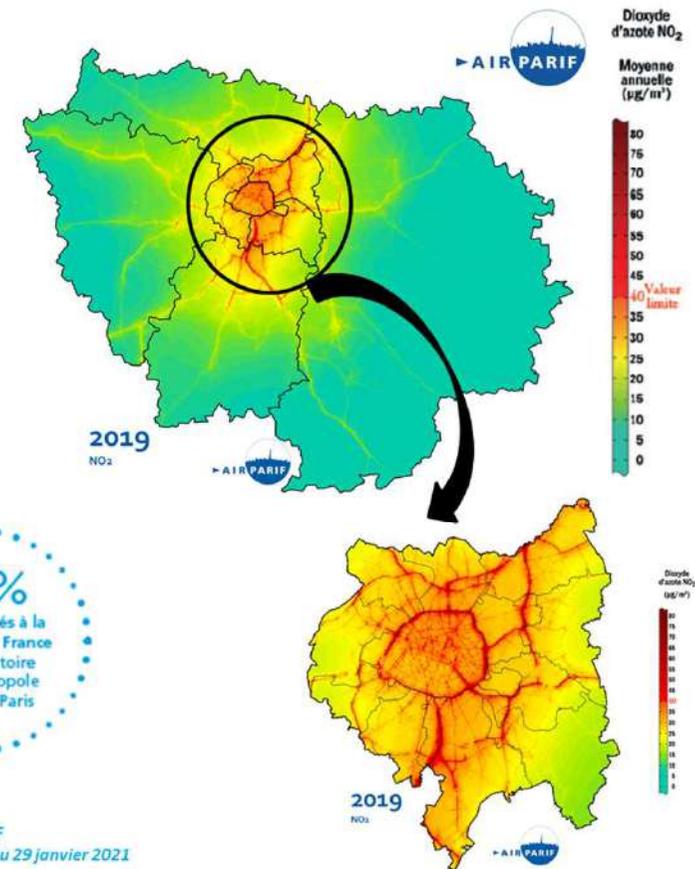


L'effet de la pandémie en Île-de-France

Entre **-20 et -35 %** de baisse en concentration de NO_x, observée selon les semaines, jusqu'à **-50 %** le long du trafic

-30 % d'émission de CO₂ et de gaz à effet de serre

Source : Actu Airparif du 21/04/2020 et du 15/05/2020
<https://www.airparif.com/fr/actualites/166804/2020>



400 000 Métropolitains* respirent un air très pollué

77% des métropolitains favorables à la 2^{ème} étape de la ZFE**

17 jours d'épisodes de pollution par an* au sein de la Métropole du Grand Paris

6 600 décès prématurés par an sur la Métropole du Grand Paris

10% des décès liés à la pollution en France sur le territoire de la Métropole du Grand Paris

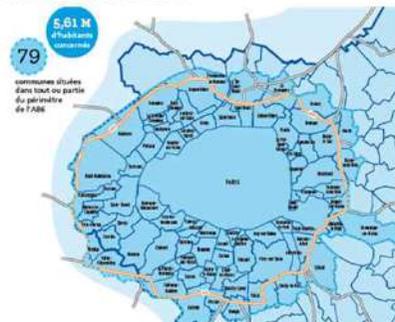
* Source : Bilan de la qualité de l'air 2019 d'Airparif
 ** Une enquête réalisée par l'Institut COHDA du 18 au 29 janvier 2021

Zone à Faibles Emissions-mobilité métropolitaine

Cadre législatif et contentieux

- **Compétence de lutte contre la pollution de l'air (article L5219-1 du CGCT) : Plan Climat Air Energie Métropolitain** adopté le 12 novembre 2018, AIR 3 : « accompagner la création d'une Zone à Faibles Emissions métropolitaine ». **Mesure avec effet le plus rapide et efficace sur la pollution atmosphérique liée au trafic routier** (Plan de Protection de l'Atmosphère Île-de-France)
- La Loi d'Orientation des Mobilités (« LOM ») du 24/12/19 et son décret d'application du 16/09/20 relatif au non respect de manière régulière des normes de la qualité de l'air : **toutes les communes de la Métropole du Grand Paris à l'intérieur de l'A86 ont obligation d'instaurer une ZFE-m avant fin 2020**

Périmètre délimité par l'intérieur
de l'A86



- Art 25 du projet de loi contre le dérèglement climatique et renforcement de résilience face à ses effets : les **agglomérations métropolitaines de plus 150 000 habitants seront obligées d'instaurer une ZFE-m d'ici le 31 décembre 2024 soit 45 ZFE.**

• Contentieux :

24/10/19 : la CJUE a condamné la France pour manquement aux obligations de la directive 2008 sur la qualité de l'air.

10/07/20 : le Conseil d'Etat a ordonné au Gouvernement de prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air dans 9 zones en France, dont la Métropole du Grand Paris, sous astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard.

23/09/20 : la Cour des comptes demande un renforcement des outils réglementaires, budgétaires et fiscaux pour réduire l'impact sanitaire et environnemental liés à la pollution de l'air.

Zone à Faibles Emissions-mobilité métropolitaine

Etapes de mise en œuvre

- délibération du Conseil Métropolitain pour chaque étape -



Pour accompagner ce projet, une campagne d'information et de communication doit être menée.

Partenaires mobilisés pour les études



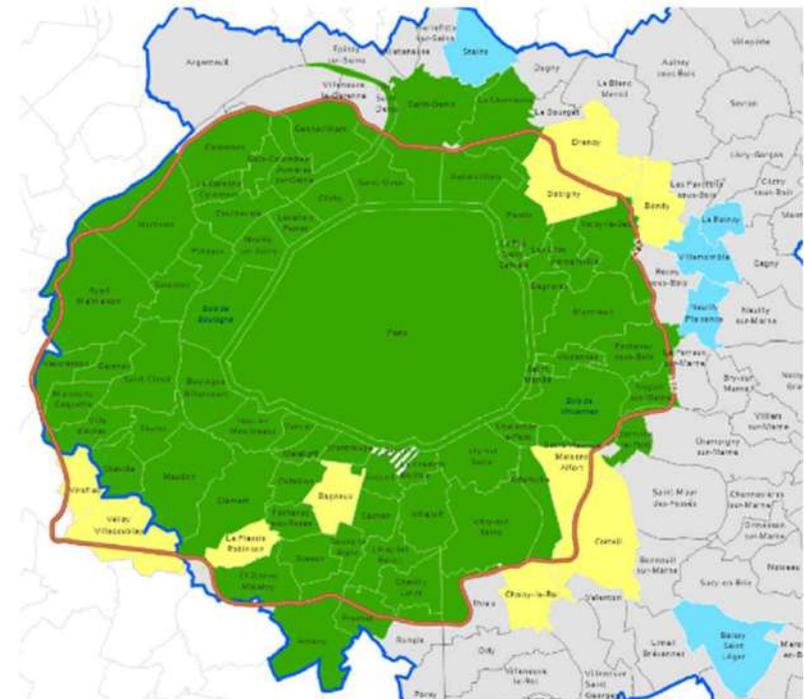
Étape 2 ZFE : 1^{er} juin 2021



Zone à Faibles Emissions-mobilité métropolitaine

Etat des lieux de communes engagées dans la ZFE-m

- 79 communes à l'intérieur du périmètre délimité par l'A86 (dont 77 dans la Métropole du Grand Paris)
- **70 communes engagées**
- 44 arrêtés signés Crit'Air 5 et non classés depuis juillet 2019
- 62 conventions d'accompagnement signées
- 58 communes ont engagé une procédure de consultation – achevée pour 52
- 29 arrêtés signés Crit'Air 4, 5 et non classés depuis juin 2021



Zone à Faibles Emissions-mobilité métropolitaine

Bénéfices sanitaires et environnementaux de la ZFE

50 000 personnes en moins exposées à des niveaux supérieurs à la réglementation dans la Métropole avec les restrictions



Réduction des émissions et amélioration de la qualité



2^{ème} étape

CRIT'AIR: NC 5 4 3 2 1



Bénéfices sanitaires



- Baisse des naissances à faibles poids jusqu'à 4,9% à terme, plus efficace qu'une campagne de lutte anti-tabac avec une baisse de 2,8%
- Baisse de 1,25% des nouveaux cas d'asthme chez les enfants
- Bénéfices plus importants en faveur des populations les moins favorisées

Zone à Faibles Emissions-mobilité métropolitaine

Mesures d'accompagnement à la ZFE : Aides financières et changement à la mobilité



Transversalité de l'outil ZFE

- Qualité de l'air, exposition de la population, bénéfices sanitaires
- Energie,
- Climat,
- Stations d'avitaillement,
- Infrastructure des transports,
- Logement, habitat,
- Politiques sociales : dimensionnement des aides, expérimentation de Plaine Commune



L'approche santé du SCoT Grand Douaisis

Un exemple de mise en œuvre d'Urbanisme Favorable à la Santé

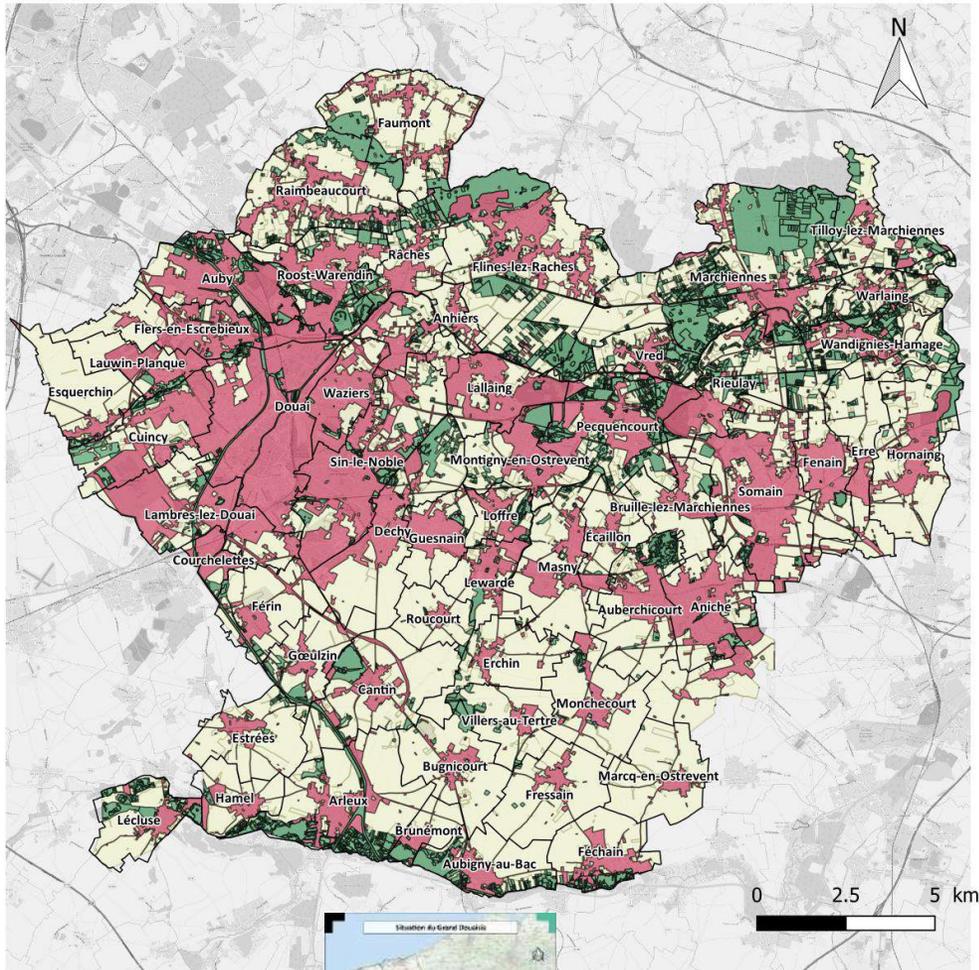


Atelier thématique « santé »

11 JUIN 2021

Un contexte en santé difficile sur le Grand Douaisis

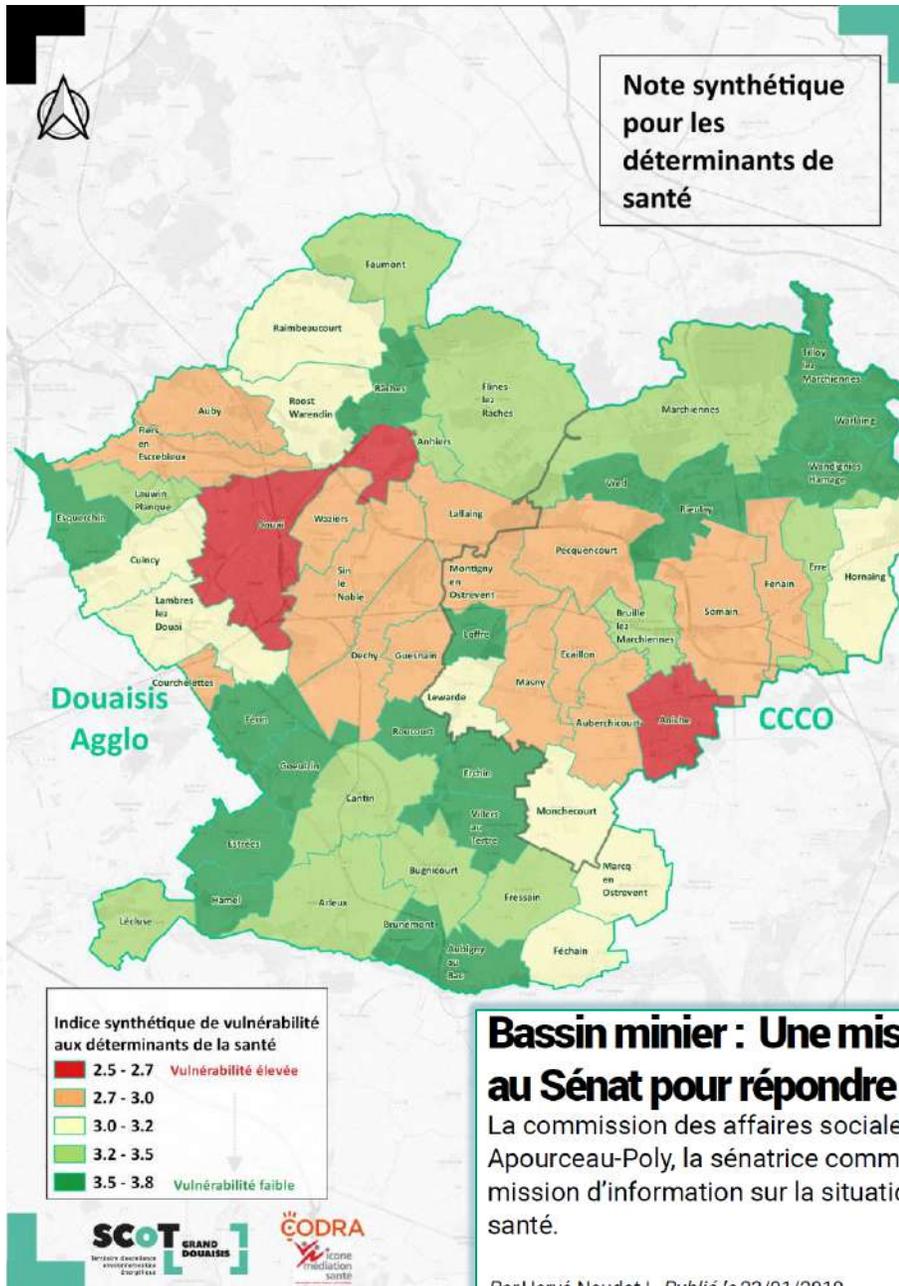
L'occupation du sol sur le territoire du SCoT Grand Douaisis en 2015



- Légende**
- Espaces naturels
 - Espaces artificialisés
 - Espaces agricoles

PPIGE
NORD-PAS DE CALAIS
Plate-forme publique
de l'information géographique

Sources : IGN BD TOPO 2015, OCCSL 2D PPIGE, OSM
Réalisation : SM SCoT Grand Douaisis, 05/04/2019



Note synthétique
pour les
déterminants de
santé

142,9

Indice comparatif
de mortalité
prématurée (avant
75 ans) sur Douaisis
Agglo (+42,9% /
France Métro.) ORS,
période 2010-2013

- Indice synthétique de vulnérabilité
aux déterminants de la santé
- 2.5 - 2.7 Vulnérabilité élevée
 - 2.7 - 3.0
 - 3.0 - 3.2
 - 3.2 - 3.5
 - 3.5 - 3.8 Vulnérabilité faible

Bassin minier : Une mission d'information demandée au Sénat pour répondre à l'urgence sanitaire

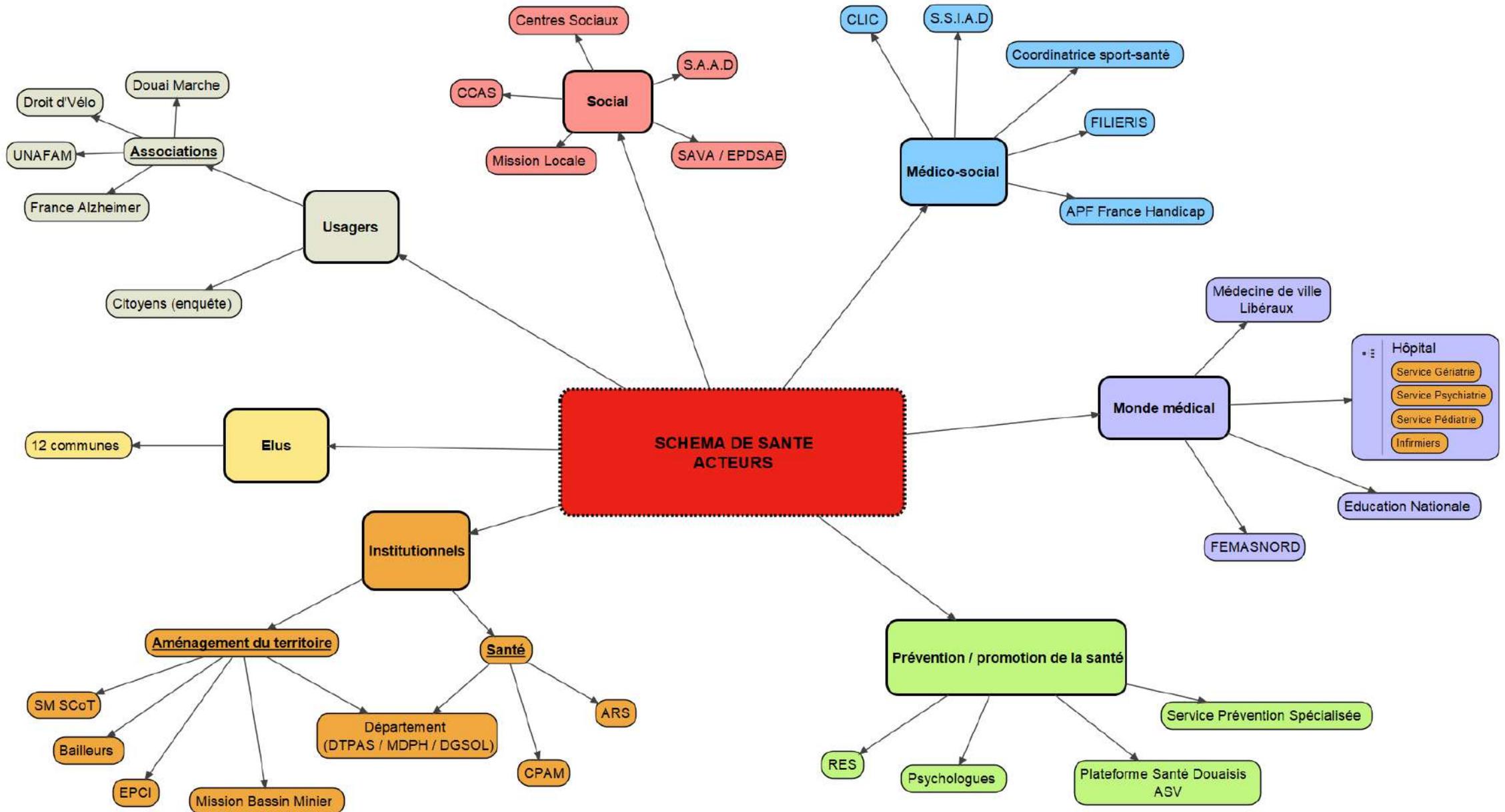
La commission des affaires sociales du Sénat a été sollicitée par Cathy Apourceau-Poly, la sénatrice communiste du Pas-de-Calais, pour réclamer une mission d'information sur la situation préoccupante du territoire en matière de santé.

Par Hervé Naudot | Publié le 23/01/2019

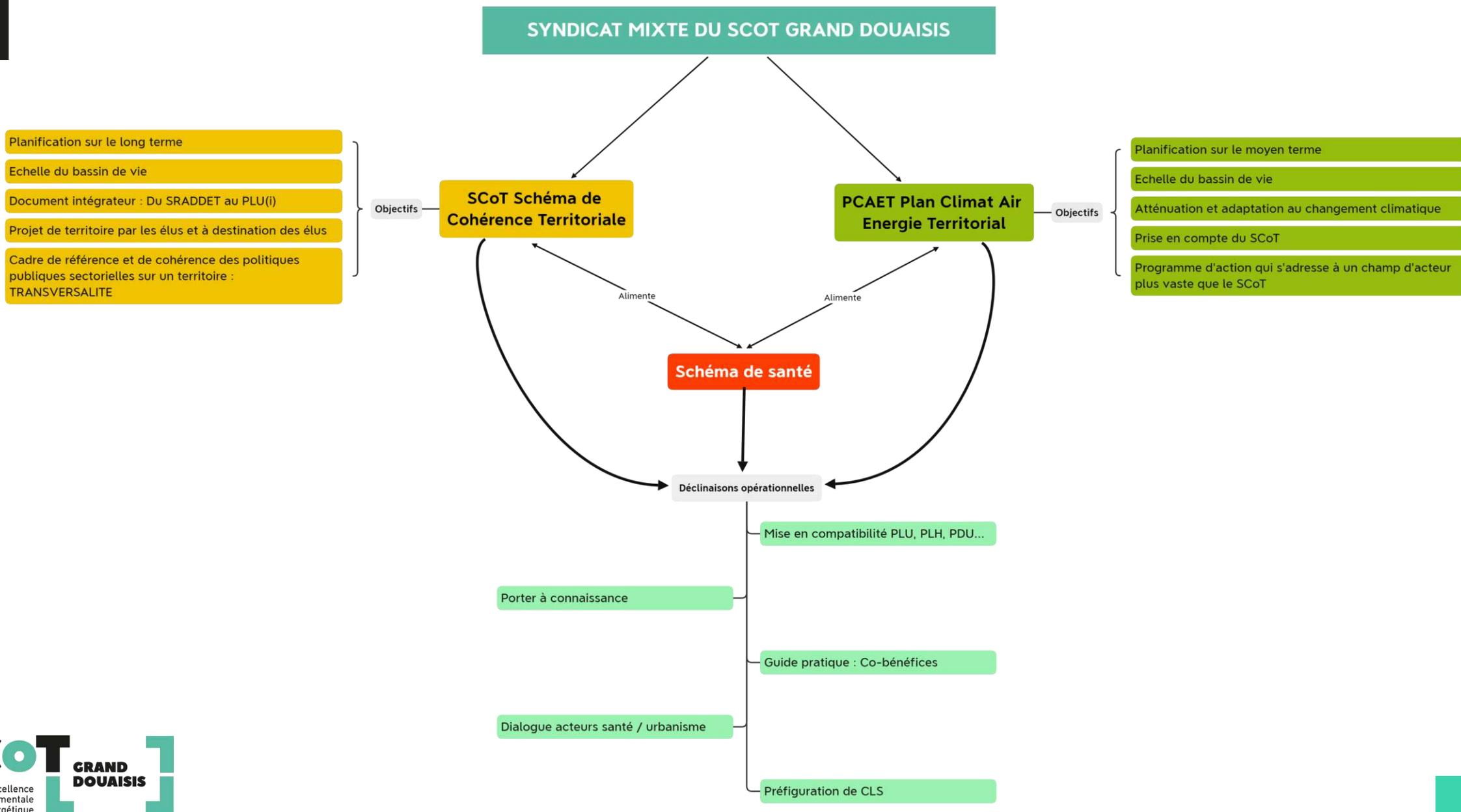
SCOT GRAND DOUAISSIS
Territoire d'ambition
environnementale
énergétique

CODRA
Commissariat
régional
à l'écologie
départementale
et à la
transition
écologique

Les multidimensions de la santé : un large panel d'acteurs associés

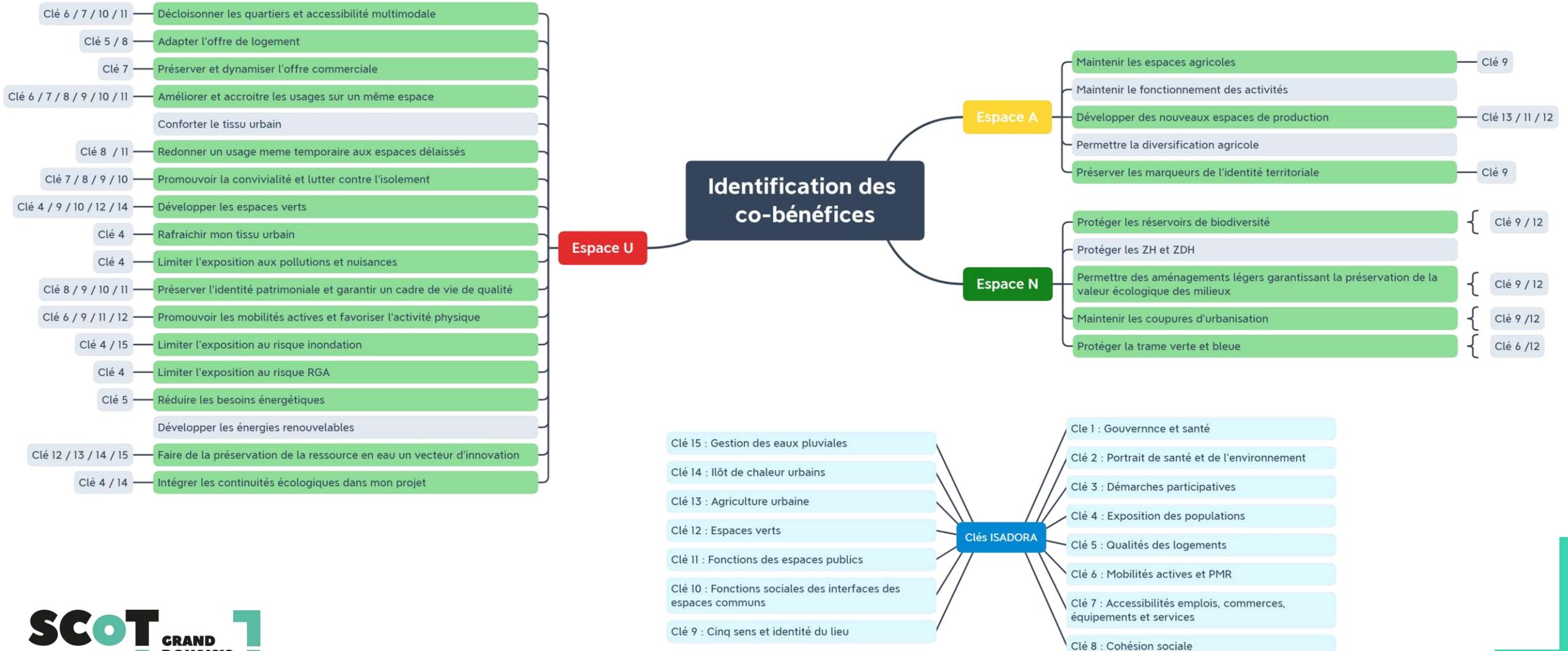
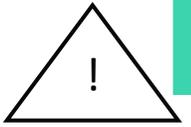


Stratégie d'une approche systémique de la santé sur le Grand Douaisis



La mise en œuvre du SCoT : Valoriser les co-bénéfices

Document de travail



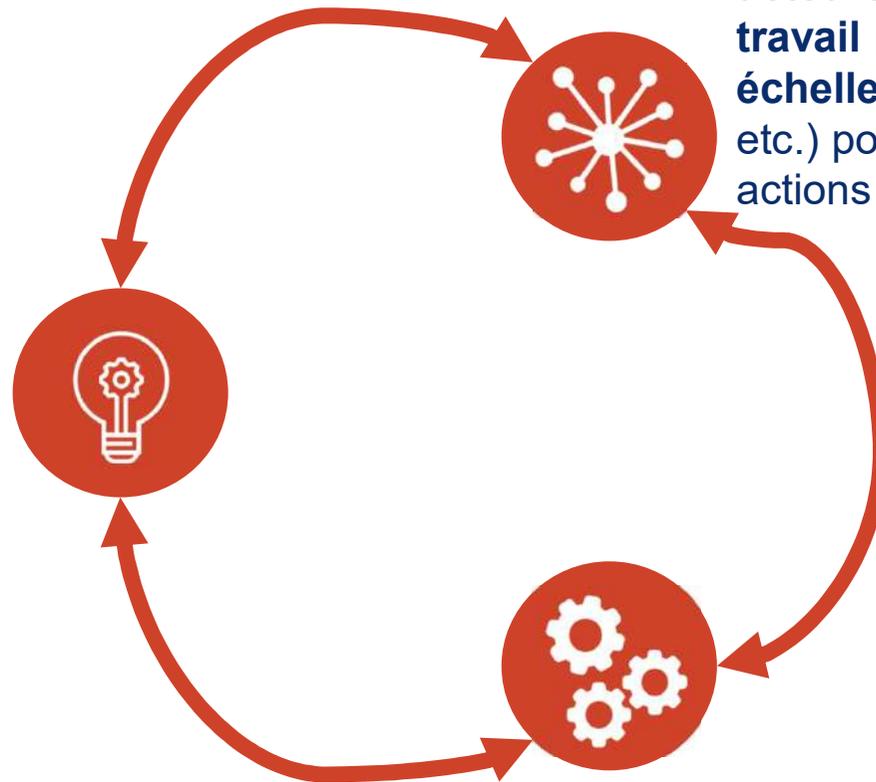


TEMPS 2

TABLES RONDES

Objectifs des tables rondes

Un travail de pédagogie et d'acculturation (élus, habitants, professionnels, etc.) qui permettra d'enrichir la rédaction du SCoT et d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs démarches



Renforcer le dialogue entre les acteurs du territoire, pour un travail partenarial à plusieurs échelles (ARS, écoles de santé, etc.) pour débiter par des actions concrètes

Un croisement des outils (PLUi, SoT, PCAET, CLS, EIS, etc.) et une complémentarité des actions permettant de promouvoir les modes de faire locaux

Objectif du travail sur table

4 GROUPES DE TRAVAIL OUVERTS :

1. Exposition des populations : qualité de l'air et bruit
2. Nature en ville, santé humaine et santé du vivant
3. Inégalités sociales et territoriales de santé
4. Fonction des espaces publics (adaptation, réversibilité, accessibilité et mobilités...)

L'OBJECTIF :

- Identifier des pratiques participant de l'intégration de la santé dans les documents de planification et les projets urbains

Atelier

Un animateur de l'équipe SCoT (MGP- AMO) rendra compte par table de vos échanges

- **Présentez vous, et posez vos questions – 10 min**
- **Éléments de cadrage présentés par l'animateur – 5 min**
- **Discutez table par table des leviers et recommandations en réponse aux enjeux de la table ronde – 20 min**
- **Chacun remplit les post-it « bonnes pratiques » en précisant : Le nom de la Bonne pratique / une description / le lieu / si possible, le contact d'une personne référente – 10 min**
- **Chaque table choisit trois leviers emblématiques et recommandations à présenter en synthèse – 10 min**
- **Toute la salle se rassemble en visio-plénière pour écouter les synthèses de chaque table ronde - 20 min**